



Mars 2026

# LETTRE D'INFO

Quels dispositifs de financements  
pour la formation en 2026 ?

#37

## ÉDITO

L'année 2026 s'ouvre dans un contexte national d'austérité budgétaire auquel n'échappe pas la formation professionnelle. Les décisions prises par l'État, marquées par une baisse des financements alloués à la formation professionnelle, ont un impact direct sur l'ensemble des Branches professionnelles et sur les OPCO.

Face à cette situation, la Branche Alisfa, en lien avec l'OPCO Uniformation, a fait le choix d'une réponse adaptée à ce contexte. L'objectif est clair : maintenir les prises en charge les plus larges possibles pour couvrir un maximum de besoin, tout en tenant compte des contraintes budgétaires qui s'imposent. Cela se traduit par une gestion rigoureuse des enveloppes, sans remise en cause des priorités stratégiques portées par la Branche.

Dans ce contexte, il est important que chaque structure comprenne que les

financements disponibles sont et seront de plus en plus contraints. C'est donc collectivement, par notre politique basée sur un effort de mutualisation et d'équité que nous pourrions continuer à garantir autant que possible des départs en formation pour les salariés, tout en respectant les enveloppes allouées.

L'année 2026 est également marquée par une évolution majeure du cadre réglementaire, avec la disparition du dispositif Pro-A. Celui-ci est remplacé par un nouveau dispositif de reconversion professionnelle, dont les contours réglementaires et financiers sont encore en cours de définition.

Cette évolution a un impact significatif pour la Branche Alisfa, qui a décidé, dans l'attente de la mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif, de mettre en place une enveloppe transitoire permettant de poursuivre

le financement des projets de formations certifiantes, limité au seul coût pédagogique et intégralement pris en charge sur les fonds conventionnels de la Branche.

Cette lettre d'information a pour objectif de vous apporter les dernières infos sur les financements 2026, de vous présenter les principales évolutions et de vous orienter dans la mobilisation des dispositifs au service de vos projets et de ceux de vos salariés.

Bonne lecture

**Isabelle DUCHENNE** (Elisfa),  
Présidente de la CPNEF

**Michel POULET** (FNAS-FO),  
Vice-Président de la CPNEF

### Une publication paritaire

La CPNEF est une commission paritaire réunissant les organisations représentatives des employeurs (Elisfa) et des salariés (CFDT Santé-Sociaux, USPAOC CGT et FNAS-FO). Ses publications s'adressent à l'ensemble des acteurs de la Branche Alisfa, dans le respect du dialogue social.

# BILAN DE LA FORMATION EN 2025 : LES CHIFFRES CLES

L'année 2025 confirme la dynamique forte de formation au sein de la Branche Alisfa, malgré un contexte déjà marqué par des tensions budgétaires.

## Des chiffres à la hausse malgré des enveloppes contraintes



Plus de  
**43 000 salariés**

formés sur les fonds conventionnels, contre **37 000** en 2024.



**402 dossiers**

de formations certifiantes réalisés en 2025, contre **392** en 2024. (Pro-A et DAF certifiantes)

## En 2025 c'est aussi :



**438 formations**

collectives organisées, regroupant **4 787** salariés



**237 bénévoles**

dirigeants formés, contribuant au renforcement des compétences employeurs dans les associations de la Branche Alisfa

## Alternance

**249 Pro-A**

**1 802 contrats**  
d'apprentissage

**72 contrats**  
de professionnalisation

# LES GRANDES ORIENTATIONS 2026

## Un cadre réglementaire en évolution, une volonté de stabilité

Comme indiqué par la Présidence dans son édito, l'année 2026 s'inscrit dans un environnement réglementaire et financier en mutation. Dans ce contexte, la CPNEF a fait le choix de préserver autant que possible la stabilité des règles de financement, afin de sécuriser les projets de formation des structures et des salariés. Comme en 2025, les orientations retenues visent à garantir la continuité des dispositifs existants, à encourager le recours aux formations collectives et à proposer des financements répondant aux besoins les plus larges possibles.



## Disparition de la Pro-A et mise en place de la Période de reconversion

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, le dispositif Pro-A a disparu et a été remplacé par la Période de reconversion, conformément à la loi du 24 octobre 2025.

Ce nouveau dispositif est ouvert à tous les salariés, qu'ils soient en CDI ou CDD et s'applique dans le cadre :

- **D'une mobilité interne** : le salarié suit sa formation tout en restant dans sa structure. Son contrat et sa rémunération sont maintenus.
- **D'une mobilité externe** : le salarié signe un contrat avec une autre

structure pour suivre sa formation. Son contrat initial est alors suspendu.

Le dispositif permet de financer les formations inscrites au RNCP\* ou certains blocs de compétences, selon des modalités et niveaux de prise en charge qui restent à définir. Il est également possible de mobiliser le CPF du salarié, à hauteur de 50 % maximum lorsque l'action se déroule en interne et jusqu'à 100 % en cas de formation externe.

## Le nouveau dispositif encore en cours de déploiement

À ce jour, la Période de reconversion n'est pas encore pleinement opérationnelle, car cela nécessite sa mise en œuvre technique dans les OPCO ainsi que des négociations dans la Branche pour définir son cadre d'application et ses modalités de prises en charge. Elles dépendront des enveloppes allouées par France compétences sur ce nouveau dispositif.

## Un dispositif transitoire financé par la Branche pour poursuivre les projets de formation

Pour assurer la continuité des parcours de formation certifiants, un dispositif transitoire a été mis en place pour les actions débutant sur le premier semestre 2026. Ce dispositif est susceptible d'évoluer en cours d'année, en fonction des conditions de mise en place de la Période de reconversion (PREC). Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de toute évolution concernant ces dispositifs.

<b>PUBLIC CONCERNÉ</b>	Toutes les structures Tous les salariés, quel que soit leur type de contrat
<b>FORMATIONS ÉLIGIBLES</b>	Formations inscrites au RNCP, au répertoire spécifique, ou CQP** / CQPI ***
<b>DURÉE MINIMALE</b>	70 heures
<b>PÉRIODE DU DISPOSITIF TRANSITOIRE</b>	Actions démarrant entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2026 et le 30 juin 2026
<b>PRISE EN CHARGE</b>	Coût pédagogique, dans la limite de 15 €/heure (heures théoriques en centre de formation)

\*RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles

\*\*CQP : Certificat de qualification professionnelle

\*\*\*CQPI : Certificat de qualification professionnelle interbranche

## Outils et ressources pour comprendre et mobiliser les financements 2026

Afin d'accompagner les structures et les salariés dans la compréhension et la mobilisation des financements, la CPNEF met à disposition, en plus de cette lettre d'info, un ensemble d'outils et de ressources pratiques, accessibles tout au long de l'année.

> **Le tableau des règles de financement 2026** : document de référence recensant l'ensemble des dispositifs mobilisables pour l'année 2026, les modalités de prise en charge associées, ainsi que les démarches à effectuer pour leur mobilisation.

> **Les brochures dédiées aux employeurs et aux salariés** : documents synthétiques, structurés par typologie de besoins, présentant les dispositifs de manière claire et opérationnelle. Deux brochures distinctes ont été conçues afin de répondre spécifiquement aux attentes et enjeux propres à chaque public (employeurs / salariés).

> **L'affiche de promotion de la brochure à destination des salariés** : support de communication diffusé en format papier à l'ensemble des structures, ayant pour objectif d'informer les salariés de l'existence de la brochure qui leur est dédiée. L'affiche est également disponible sur le site [www.alisfa.fr](http://www.alisfa.fr). Les employeurs sont invités à l'afficher dans leurs locaux.

> **Les replays des trois webinaires organisés en janvier 2026** : trois sessions distinctes, à destination des employeurs, des salariés et des DROM, proposant des contenus adaptés aux besoins spécifiques de chaque public.

**Pour accompagner les parcours professionnels :**

> **Le kit de l'entretien professionnel**  
> **Les outils GPEC** : la cartographie dynamique et les fiches métiers.

Tous ces documents sont disponibles sur le site de la Branche : [www.alisfa.fr](http://www.alisfa.fr)

# CONSEILS PRATIQUES POUR OPTIMISER L'ACCES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- 1 • Chaque année, les structures doivent élaborer ou actualiser leur **plan de développement des compétences**, en priorisant les formations stratégiques pour la structure et pour les salariés.
- 2 • La participation aux **réunions d'information collectives régionales**, organisées par les Référents en Régions (RR) et les conseillers Uniformation, constitue un moment privilégié pour :
  - Identifier les dispositifs adaptés,
  - Faire émerger de nouveaux projets,
  - Bénéficier d'un accompagnement pour le montage et l'optimisation des dossiers.
- 3 • La **mutualisation des formations**, qu'elle se fasse entre structures d'un même territoire ou au sein d'une même organisation, permet de former un plus grand nombre de salariés tout en optimisant les coûts.
- 4 • Le **catalogue national d'Uniformation**, qui propose des formations clés en main. Ce dispositif permet de répondre aux besoins en compétences des structures de moins de 50 salariés. Les sessions de formations disponibles sont consultables directement sur le site de l'OPCO Uniformation.
- 5 • Il est également important d'informer les salariés sur les **dispositifs complémentaires mobilisables** (CPF, Transition Pro, CEP) et d'étudier les possibilités de cofinancements.

i

Pour plus d'information sur les autres dispositifs mobilisables, consultez notre lettre d'info n°35.



 **01 58 46 13 45**  
(mardi et jeudi, 09h00 – 12h30)

 **cpnef@cpnef.com**



**Pour télécharger la lettre d'information : [www.alisfa.fr](http://www.alisfa.fr)**

**Alisfa : 18/22 avenue Eugène Thomas 94276 LE KREMLIN BICETRE**  
Syndicat employeur : Elisfa • Syndicats de salariés : CFDT Santé Sociaux - USPAOC CGT - FNAS-FO  
Directeurs de la rédaction : Ana Laura GAVINA et Sébastien RIQUELME • Conception graphique et impression : Emendo • ISSN : 3040-1356